

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-02-23**

**Présents : 16                      Votants : 17                      Pour : 17**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ  
**Absents excusés** : M. Richard BLETON – Mme Laure RENAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – OPERATION 266 ACQUISITION TERRAIN PLENET**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération en date du 14 septembre 2022 il a été décidé de procéder à l'acquisition du terrain de Mme PLENET sis le Chaffal au-dessus du cimetière.  
Afin de pouvoir s'acquitter du prix du terrain et des frais de notaire, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 448 € à l'opération 266-2111.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide d'inscrire 448 € à l'opération 266-2111 avant le vote du budget primitif.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-02-23**

**Présents : 16                      Votants : 17                      Pour : 17**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ  
**Absents excusés** : M. Richard BLETON – Mme Laure RENAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – OPERATION 253 REHABILITATION DU GYMNASÉ**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de s'acquitter du solde des travaux lorsque ceux-ci auront été réalisés, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 143 708 € à l'opération 253-21318.

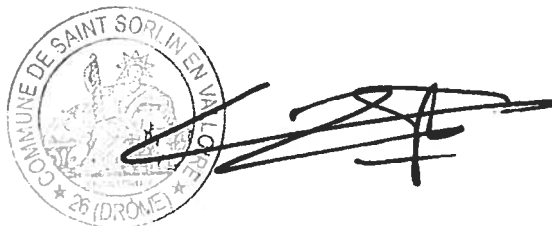
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'inscrire 143 708 € à l'opération 253-21318 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-02-23**

**Présents : 17      Votants : 18      Pour : 18**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ  
**Absent excusé** : M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – OPERATION 55 POTEAU INCENDIE**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il doit être procédé en urgence au changement d'un poteau incendie Route du Château, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 2 450 € à l'opération 55-21568.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'inscrire 2 450 € à l'opération 55-21568 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-02-23**

**Présents : 17            Votants : 18            Pour : 18**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ  
**Absent excusé** : M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF – OPERATION 267 RACCORDEMENT RESEAU BT**

Rapporteur : Mme Laurence DELECQ

Il est exposé ce qui suit :

L'imputation de la dépense en fonctionnement a été rejetée par la Trésorerie malgré que cette dépense soit entièrement remboursée par le bénéficiaire du raccordement, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 1 744 € à l'opération 267-2041582.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'inscrire 1 744 € à l'opération 267-2041582 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-02-23**

**Présents : 18                      Votants : 19                      Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : SUBVENTION RESTAURANTS DU CŒUR « LES RELAIS DU CŒUR DE LA DRÔME »**

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention des Restaurants du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme » pour la 38<sup>ème</sup> campagne d'hiver.

Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2022, soit 100 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide de verser une subvention de 100 € aux Restaurant du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme ».**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-02-23**

**Présents : 18                  Votants : 19                  Abstention : 3                  Pour : 16**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de méthanisation agricole de la SAS METHAVAL D'OR sise à Bougé-Chambalud, car la commune de St-Sorlin en Valloire est concernée par le plan d'épandage de celle-ci. Ce projet fera l'objet d'une consultation du public en mairie de Bougé-Chambalud du lundi 30 janvier au mardi 28 février 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Donne un avis favorable sur le projet de méthanisation agricole.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-02-23

Présents : 18                      Votants : 19                      Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**Rapporteur** : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS à intervenir avec le Département. Elle présente comme changement majeur une nouvelle tarification afin de tenir compte de la hausse du coût de l'énergie ainsi qu'un allongement de sa durée à 5 ans.

Nouveaux tarifs : gymnase 18€/heure (14 € auparavant) – salle annexe 15.40€/heure (6 € auparavant) – terrain de plein air tarif inchangé (2.30 €).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** la nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS à intervenir avec le Département.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièces afférentes nécessaires à l'exécution à la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 02/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-02-23**

**Présents : 18                    Votants : 19                    Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE**

**Rapporteur** : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant de prolongation de la convention assistance retraite conclue avec le Centre de gestion. La convention est prorogée jusqu'à la parution de la nouvelle convention, et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-02-23**

**Présents : 18                  Votants : 19                  Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**OBJET : CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

**Rapporteur** : M. Dominique ESCURE

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une autorisation d'accès au profit du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.) liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique.

Les biens concernés sont sis :

- 14 et 20 Impasse des Mauves.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'accès ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON

